## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



#### VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

# Séance du jeudi 28 juin 2012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 19 juin 2012

> Date d'affichage 20 juin 2012

Objet de la délibération
Pôle services Techniques —
Service urbanisme Acquisition de la voirie
principale du lotissement les
perles rouges

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'an deux mille douze, le vingt-huit juin deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

#### Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

### Procurations:

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à LAURERI Philippe, BORELLI Huguette donne procuration à GARRON André, ROUX Jean-Paul donne procuration à RAVINAL Danièle, LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

#### Absents:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'habitation des Terrirs comprenant le lotissement dénommé « les perles rouges » et les immeubles « résidence les Terrirs », des voiries communes ont été réalisées par les aménageurs.

Ces dernières étaient destinées à être rétrocédées et classées dans le domaine public après leur réalisation car elles ont vocation à desservir l'ensemble du quartier et à désenclaver d'autres parcelles pour des aménagements futurs.

Aujourd'hui, le programme du lotissement « les perles rouges » est terminé. Il est donc proposé à la commune par la SARL LA BROUE, représentée par monsieur DORE, la cession de la voie principale à l'euro symbolique.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012,

**CONSIDERANT** la proposition de la SARL LA BROUE représentée par monsieur DORE, de la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AX n° 288 pour une superficie de 341 m² à usage de voirie du lotissement dénommé « les perles rouges ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

## à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- AUTORISE monsieur le maire à acquérir la parcelle cadastrée section AX n° 288 à l'euro symbolique.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.
- DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

0 5 JIIIL 2012

012

